



Questions: Toutes

## COMMISSION D'ÉTUDES 1

ORIGINE: PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 1

TITRE: RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 1  
(GENÈVE, 10-12 SEPTEMBRE 1998)

---

### 1 Ouverture de la réunion

1.1 Le **Président, M. Gabrielli**, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné que le secteur des télécommunications est primordial pour les pays en développement et que les télécommunications doivent être mises au service de toute l'humanité, et tout particulièrement de ceux qui en ont le plus besoin. Il a remercié le Directeur du BDT et les membres de la Commission de la confiance qu'ils lui ont témoignée.

1.2 La réunion rassemblait 130 délégués de 68 administrations et organisations (voir Annexe 1).

1.3 Le **Directeur du Bureau, M. Laouyane**, a dit que désormais il faut naviguer à vue dans le monde des télécommunications, en essayant d'éviter les écueils. La Conférence de La Valette a chargé l'UIT-D et ses Commissions d'études de tracer la voie. Après le cycle quadriennal précédent, les deux Commissions ont élaboré des Recommandations et des Rapports et la Conférence a demandé que beaucoup de ces travaux soient poursuivis. On espère pouvoir disposer à la fin de la période d'études en cours des instruments de navigation qui permettront aux pays en développement de s'orienter dans la bonne voie.

1.4 Dans le passé, les techniques nouvelles (numérisation, etc.) constituaient des problèmes réels. Aujourd'hui, les problèmes principaux sont la libéralisation, la privatisation, etc., qui relèvent du mandat de la Commission d'études 1. L'idée maîtresse est celle du partenariat, entre des cultures différentes et aussi entre pays industrialisés et pays en développement. Cette synergie commence avec les Commissions d'études. La qualité de leur travail dépendra du succès de l'échange de données d'expérience entre pays industrialisés et pays en développement, entre secteur public et secteur privé. Les modèles devront être adaptés pour être appliqués avec succès.

1.5 La deuxième idée maîtresse est celle de la souplesse, à commencer par la délégation accrue de responsabilités au CCDT pour réagir rapidement à l'évolution de l'environnement, notamment en ce qui concerne les Commissions d'études.

1.6 La Commission d'études 1 arrêtera son programme de travail et la répartition des responsabilités. Les Vice-Présidents des Commissions d'études représenteront chacun une région, selon la décision prise à La Valette, témoignant ainsi de l'importance de l'application des Recommandations à l'échelle régionale. Ils seront chargés principalement des activités régionales: groupes de travail régionaux, liaison avec les organisations régionales et les bureaux régionaux, et coordination des contributions émanant des différentes régions.

1.7 Le Directeur a proposé ensuite de désigner M. De Freitas (Saint-Vincent-et-Grenadines) en tant que Vice-Président pour les Amériques.

1.8 La Commission d'études 1 se réunira en principe une fois par an. Son budget sera établi en fonction du programme de travail.

1.9 La Conférence de La Valette a décidé que certaines Questions seront traitées selon la formule en usage pour les Commissions d'études; d'autres, désormais appelées thèmes, ont été attribuées à des groupes spécialisés sous la responsabilité du BDT. Certaines pourraient être confiées à un expert dont le rapport serait ensuite examiné en réunion plénière de commission.

1.10 Il sera rendu compte des activités opérationnelles du BDT en fonction du domaine de compétence de la Commission, par les responsables désignés.

1.11 Pour conclure, le Directeur du Bureau a évoqué les améliorations apportées aux méthodes de travail et à l'efficacité des Commissions d'études et il a exprimé son optimisme pour la période d'études en cours.

## **2 Ordre du jour et emploi du temps**

2.1 L'ordre du jour et l'emploi du temps proposé ont été adoptés; ils sont reproduits à l'Annexe 2. Des séances d'information spéciales seront organisées sur les sujets suivants: problème du passage à l'an 2000, Groupe spécial sur les questions de genre et le Sous-Groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé.

2.2 Le **Président de la Commission d'études 2** a annoncé qu'une note de liaison (Document 1/032+Corr.1) sur le transfert de la Question 13/2 à la Commission d'études 1 et sur d'autres sujets d'intérêt commun aux deux Commissions sera présentée au nom de la Commission d'études 2. Certaines questions exigeront une collaboration plus étroite entre les deux Commissions et le document pertinent sera soumis en temps utile.

2.3 On trouvera à l'Annexe 3 la liste complète des documents présentés pour la réunion.

## **3 Rapport de la Commission d'études 1 à la CMDT-98 (Document 1/012)**

## **4 Résultats de la CMDT-98**

### **a) Création de Commissions d'études et mandat (Document 1/009, p. 31-33)**

4.1 Le **Directeur du Bureau** a invité les participants à examiner les Résolutions 3 et 4 de la CMDT-98 pour se familiariser avec le mandat et les méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-D. Les documents ont déjà été envoyés aux participants avec la lettre d'invitation.

4.2 Le **Chef du Département des politiques, stratégies et programmation** a présenté les deux Résolutions, dont il a été **pris note**.

**b) Définition des Questions attribuées à la Commission d'études 1 (Document 1/010)**

4.3 Le **Président** a présenté le document, dont il a été **pris note pour application**.

**c) Recommandations adoptées par la Commission d'études 1 et approuvées par la CMDT-98 (Document 1/015)**

4.4 Le **Président** a présenté le document, dont il a été **pris note**.

**d) Procédures devant être appliquées par les Commissions d'études (Document 1/009, p. 35-47)**

4.5 Voir paragraphe a) ci-dessus.

## **5 Résultats de la dixième réunion du CCDT (3-4 septembre 1998)**

5.1 Le **Directeur du Bureau** a rendu compte de la dixième réunion du CCDT, qui était la deuxième réunion à participation non limitée. Le Comité consultatif a examiné le rapport de la Conférence de La Valette et les décisions prises par elle, notamment sur la composition et le rôle du CCDT lui-même, sur les recommandations du Groupe UIT-2000 et sur l'activité des Commissions d'études.

## **6 Activités de liaison**

6.1 Le **Président du Bureau** a souligné l'importance d'une bonne liaison entre les différentes activités du Secteur du développement des télécommunications et entre ces activités et celles des autres Secteurs.

**a) Liaison avec les organisations régionales, notamment par le biais de la présence régionale de l'UIT**

6.2 Le **Vice-Président** (Afrique) a souligné qu'il importe de renforcer la liaison avec la présence régionale et le soutien des bureaux régionaux aux travaux des Vice-Présidents.

6.3 A sa demande, le **Directeur du Bureau** a indiqué que les bureaux régionaux n'ont pas encore de mandat explicite à l'égard des Commissions d'études mais qu'il est nécessaire d'innover. La précédente période d'études a démontré ce besoin, plus ou moins aigre selon la situation de chaque région et la puissance de ses organisations régionales. La présence régionale doit être renforcée et venir appuyer le travail des Commissions d'études. Il faut renforcer aussi le rôle des bureaux régionaux dans la préparation régionale des assemblées des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications, ce qui exigera de nouvelles ressources.

6.4 Le **représentant du Sénégal** a signalé que le siège de l'UIT devrait s'impliquer davantage dans l'appui aux bureaux régionaux.

6.5 Le **représentant du Burkina Faso** a ajouté qu'il faudrait redéfinir le rôle de ces bureaux et qu'une demande dans ce sens sera transmise au BDT.

6.6 Le **représentant de l'Allemagne** a indiqué que son Administration demandera que la présence régionale soit examinée sous tous ses aspects, notamment en ce qui concerne son mandat, son budget et sa structure.

6.7 Le **représentant de la Syrie** a annoncé que le Groupe arabe présentera une proposition dans ce sens à la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis.

6.8 Le **représentant d'Inmarsat** a suggéré de donner aux Rapporteurs une liste d'agents de liaison régionaux, notamment dans les organisations régionales et les bureaux régionaux. Il en a été ainsi **décidé**.

**b) Liaison avec la Commission d'études 2 (Document 1/034)**

6.9 Le **Président de la Commission d'études 2, M. Kisrawi**, a présenté le Document 1/034 au nom de la Commission. Il y est proposé qu'une réunion commune des équipes dirigeantes de la Commission d'études 1 et de la Commission d'études 2 se tienne immédiatement avant la future réunion du CCDT.

6.10 Il en a été ainsi **décidé**.

Le Document 1/034 est reproduit à l'Annexe 4.

6.11 Il est proposé aussi dans le document de constituer un groupe mixte, présidé par les deux Présidents de Commission, chargé d'élaborer des lignes directrices à l'intention des Rapporteurs.

6.12 Il en a été ainsi **décidé** (voir point 7 d) ci-après).

6.13 Une troisième proposition vise la création au sein de la Commission 2 d'un groupe DRH/GRH, présidé par M. Mellor (Royaume-Uni), auquel participeraient les Rapporteurs pour les Questions 15/2 et 16/2. Les membres de la Commission d'études 1 ont été invités à participer aussi aux travaux du groupe.

6.14 Il en a été ainsi **décidé**.

6.15 Le **Vice-Président** (Afrique) s'est porté volontaire pour faire partie du groupe, de même que **M. Konaté** (Mali), **M. Ghazal** (Liban), **M. Mège** (Thomson CSF) et **M. Derome** (TEMIC).

6.16 Les membres de la Commission d'études 1, et en particulier les spécialistes du spectre des fréquences, ont été invités à participer au groupe de travail mixte sur la gestion du spectre créé par la CE 2 en réponse à la Résolution 9 de la CMDT (voir point 6.19 ci-après). La Commission 1 a **approuvé** toutes les propositions de collaboration entre les deux Commissions d'études.

6.17 **M. Mège** (Thomson CSF) s'est porté volontaire.

**c) Liaison avec l'UIT-R et l'UIT-T (Documents 1/019, 1/020 et 1/023)**

6.18 Le **représentant du TSB** a rendu compte des travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T (Document 1/019) et il a mentionné la nomination de M. N. Kisrawi (Syrie) en tant que Rapporteur chargé d'assurer la liaison. Il a présenté le Document 1/020 concernant la collecte d'informations sur les mesures de sauvegarde de la concurrence et l'aide que la Commission d'études 1 de l'UIT-D pourrait apporter sur ce point. Une demande à cet effet a été transmise au BDT. Une autre note de liaison sur la réforme de la taxe de répartition est en préparation.

6.19 Le Document 1/023 a été présenté par le **Vice-Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-R, M. Terry Jeacock**. En particulier, il y est proposé de faire rédiger, par un groupe spécialisé mixte de la Commission d'études 1 de l'UIT-R et de l'UIT-D, et en étroite collaboration avec les pays en développement, un rapport sur les utilisations présentes et futures du spectre des fréquences radioélectriques. M. Jeacock (Royaume-Uni) a été proposé par la Commission d'études 2 pour présider le groupe.

**d) Rôle du BDT**

6.20 Le **Directeur du Bureau** a indiqué que le BDT fournira l'appui administratif et logistique nécessaire aux travaux de la Commission d'études. Malgré ses ressources limitées, le Bureau pourra assumer cette tâche.

6.21 En réponse au **représentant d'Inmarsat**, le **Secrétaire** a indiqué que le BDT fera le 11 septembre un exposé sur le traitement électronique des documents (TED) et sur le site web du BDT.

**7 Organisation des travaux de la Commission d'études 1**

**a) Structure de la Commission (Document 1/029)**

7.1 Le **Vice-Président** (Europe) a présenté le document. Onze Questions sont mises à l'étude. A son avis, on devrait pouvoir se passer de groupes de travail, ce qui simplifiera les opérations. Les Vice-Présidents pourraient assurer la coordination entre différentes Questions ayant des rapports entre elles; pour certaines Questions comme la Question 13/1, on pourrait faire appel à des groupes de Rapporteurs dans lesquels plusieurs Rapporteurs seraient conjointement responsables des activités.

7.2 Le **représentant de la France** a reconnu la nécessité d'introduire davantage de souplesse dans les activités. On pourrait confier à certains Vice-Présidents le soin de coordonner les travaux des groupes de Rapporteurs. Toutefois, pour les questions délicates, un débat en groupe à un niveau approprié serait inévitable mais le travail par correspondance ou en groupe de Rapporteurs ne serait peut-être pas suffisant. Les Vice-Présidents pourraient présider des séances de travail lors des réunions de la Commission afin de coordonner les travaux sur plusieurs Questions connexes.

7.3 Le **Vice-Président** (Afrique) a souligné la nécessité de débattre des Questions importantes au cours de réunions où la compréhension mutuelle serait facilitée par des services d'interprétation et de traduction.

7.4 Le **Directeur du Bureau** a indiqué que la Commission d'études 1 pourrait s'organiser sur le même modèle que la Commission d'études 2 avec, au besoin, quelques modifications. La Commission 2 possède un Rapporteur pour chaque Question. La situation est peut-être différente à la Commission 1. On pourrait tenir au besoin des réunions préparatoires avant la session plénière de la Commission. Les Questions délicates sur le plan politique pourraient donner lieu à des consultations minutieuses mais ne devraient mobiliser qu'un seul Rapporteur.

7.5 Le **représentant de la Syrie** a reconnu avec la France qu'il existe deux grandes catégories de Questions; celles qui concernent la politique de réglementation et celles qui concernent la politique financière. A son avis, il ne devrait pas y avoir plus de deux co-Rapporteurs pour une même Question.

7.6 Le **représentant de la Turquie** a souscrit à l'idée d'avoir plusieurs co-Rapporteurs pour la Question 13/1.

7.7 Le **représentant des Etats-Unis d'Amérique**, évoquant la souplesse requise dans le Secteur du développement, a demandé instamment que l'on fasse preuve aussi de cette souplesse en ce qui concerne le nombre de Rapporteurs pour chaque Question.

7.8 Le **Président** a souligné la nécessité de la souplesse mais aussi la nécessité de faire en sorte que, sauf motif particulier, une seule personne soit responsable en dernier ressort de chaque Question. Les séances plénières pourraient être précédées par des séances de travail visant à faire une coordination entre des Questions connexes. A titre de compromis, on pourrait désigner au besoin des Rapporteurs associés pour chaque Question.

**b) Relation entre les travaux de la Commission d'études et les activités pertinentes du Plan d'action de La Valette (Document 1/027)**

7.9 Le **Directeur** du Bureau a présenté le document, dont il a été **pris note**.

**c) Rôle des Vice-Présidents (Document 1/011)**

7.10 Le **Vice-Président** (Afrique) a présenté le document en faisant un parallèle avec le rôle des bureaux régionaux traité au point 6 a) ci-dessus. Un rapport sur la question sera communiqué à la Conférence de plénipotentiaires.

7.11 Il a été **pris note** du document.

**d) Rôle des Rapporteurs (Documents 1/028, 1/033)**

7.12 Le **Secrétaire** a présenté le document, qui est extrait d'un document du GCNT. Cet abrégé est soumis pour information.

7.13 Le **Président de la Commission d'études 2** a indiqué que sa Commission se servira de la version intégrale des lignes directrices du GCNT (reproduites dans le Document 1/033) comme document de base et il a rappelé que les deux Présidents doivent coprésider le groupe de travail mixte chargé d'adapter et de mettre au point les lignes directrices destinées aux Rapporteurs de l'UIT-D. Ces lignes directrices seront soumises au CCDT pour examen et approbation.

7.14 Il en a été ainsi **décidé**.

**8 Désignation des Rapporteurs (Document 1/035(Rév.1))**

8.1 Les personnes suivantes ont été nommées Rapporteurs sur proposition du Président:

Question 6/1: M. J. Giusti (Etats-Unis)

Question 7/1: M. R. Perez (Movicom, Argentine)

Question 8/1: Mme A. Ho (TAS, Singapour)<sup>1</sup>

Question 9/1: M. M. Seck (Sénégal)

Question 10/1: M. F. Savi (Telecom Italia)

Question 11/1: M. E. Forrestier (Banque mondiale)

Question 12/1: M. P. Fontaine (France)

---

<sup>1</sup> Mme Ho a été nommée à la suite d'une consultation intervenue après la réunion.

Question 13/1: Un groupe spécialisé a été constitué sous la présidence de M. Plesse (Allemagne); il a une composition équilibrée puisque ses membres, issus des entreprises et des instances de réglementation, représentent toutes les régions. Le groupe travaillera une année et présentera un rapport intérimaire au CCDT. Il remettra son rapport définitif à la Commission d'études, qui décidera du traitement futur de la Question.

Question 14/1: M. G. Thomas (International Development Research Centre, Canada)

Question 15/1: M. R. Sanatan (CTU)

Question 16/1: M. G. Dupont-Henius (UNESCO) (voir § 10.20 à 1.25 ci-après).

La liste complète du bureau et des Rapporteurs de la Commission d'études 1 est reproduite à l'Annexe 5.

8.2 **M. Plesse** (Allemagne) a indiqué que la première réunion du Groupe spécialisé pour la Question 13/1 pourrait se tenir en Allemagne dans la première quinzaine de décembre, après la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T. Une invitation sera envoyée dans les six semaines aux participants intéressés.

## 9 Attribution des documents (Document 1/ADM/003)

9.1 Le **Secrétaire** a présenté le Document 1/ADM/003. Certains documents sont un reliquat de la première période d'études. Les autres documents de cette période sont disponibles au Secrétariat.

9.2 Le Document 1/ADM/003 a été **approuvé**.

## 10 Programme de travail pour chaque Question

### • Question 6/1: Interconnexion (Documents 1/001, 006)

10.1 Le Rapporteur a indiqué les documents pertinents, auxquels il faut ajouter le Document 1/010 portant sur la définition des Questions. Il a ensuite présenté la Question 6/1 et évoqué la nécessité d'établir des notes de liaison à l'intention de l'UIT-T. Le calendrier des travaux exige que l'information soit diffusée le plus rapidement possible. Le Rapporteur a engagé les personnes intéressées à participer à l'étude. L'information nécessaire sera rassemblée à l'aide d'un questionnaire envoyé aux membres.

10.2 **Mme Bogdan-Martin** (BDT) a précisé que l'enquête annuelle sur la réglementation comprendra des questions touchant l'interconnexion. Le **Président** a émis l'avis qu'il faut demander des contributions à des pays comme le Brésil afin de compléter l'information sur la Question 6/1.

10.3 Le **Directeur du Bureau** a rappelé que certains pays ont fait état de la nécessité de parvenir rapidement à des résultats. Le Brésil a signé un accord avec le BDT en vue de la réalisation d'une étude portant notamment sur l'interconnexion. La nécessité d'avancer assez vite dans le travail est une évidence.

10.4 **M. Plesse** (Allemagne) a présenté le Document 1/001, qui reproduit la loi allemande (ordonnance) concernant l'accès au réseau. Il a invité instamment d'autres administrations à aider la Commission d'études en lui envoyant leurs lois et règlements, ou, de préférence, des textes descriptifs sur la réglementation nationale de l'accès au réseau. En réponse à une question du **représentant de Thunderbird**, il a précisé que le document ne vise pas à servir de modèle pour d'autres pays. A sa connaissance, les amendes administratives visées au § 10 n'ont pas encore été appliquées.

10.5 Le **Président** a présenté le Document 1/006 relatif à l'interconnexion en Argentine.

10.6 **M. Kisrawi** (Syrie) a exprimé un doute à propos du § 3; il a préconisé la prudence, car les coûts se sont révélés plus élevés dans les pays en développement.

10.7 **M. Tanaka** (TSB) a annoncé que la Commission d'études 3 de l'UIT-T examine le financement du service universel par les services internationaux de télécommunication et il a mis la Commission en garde contre le risque de travaux faisant double emploi.

10.8 Le **représentant de la France** a jugé que les travaux sont au contraire complémentaires étant donné que la Commission d'études 1 s'occupe des services nationaux de télécommunication.

10.9 Le **représentant de la Mauritanie** a émis le souhait de disposer d'une information plus fournie sur la Question 6/1.

Il a été pris **note** des documents présentés.

- **Question 7/1: Accès/service universel (Documents 1/002, 1/008, 1/024)**

10.10 **M. Plesse** (Allemagne) a présenté le Document 1/002 et signalé qu'Internet n'est pas mentionné à la rubrique des services universels.

10.11 Le Secrétariat du BDT a présenté le Document 1/008, qui est le fruit des travaux de la première période d'études sur la Question 2/1. Ce document contient des renseignements généraux concernant la Question 7/1.

10.12 Le **Directeur du Bureau** a présenté le Document 1/024(Rév.1) qui rend compte des activités menées par le BDT au titre des Programmes 9 et 12 du PABA entre la Conférence de La Valette et la fin du mois d'août 1998. Un certain nombre d'initiatives ont été prises en matière de projets pilotes pour démontrer l'incidence socio-économique des télécentres communautaires polyvalents (TCP).

10.13 En réponse à une question du **représentant d'Inmarsat**, le **Président** a annoncé que le Secrétariat fournira la liste des adresses des Rapporteurs et des Rapporteurs associés pour faciliter le travail de la Commission.

- **Question 8/1: Etablissement d'un organe de réglementation indépendant (Documents 1/004, 1/007)**

10.14 **M. Plesse** (Allemagne) a présenté le Document 1/004 intitulé "Lignes directrices pour la politique de réglementation", établi par un groupe d'experts. L'organe de réglementation allemand a été créé en janvier 1998. M. Plesse a appelé l'attention des participants sur les § 8 à 10: transparence et adéquation sont des principes essentiels de la politique de réglementation. L'établissement de rapports à intervalles réguliers est fondamental, et les enseignements de la politique réglementaire doivent être évalués en permanence.

10.15 En réponse à une question du **représentant de la Syrie**, M. Plesse a expliqué que par "adéquation" il fallait entendre la nécessité de réduire la réglementation au minimum indispensable.

10.16 Le **Président** a présenté le Document 1/007, qui expose les considérations dont il faut tenir compte lorsque l'on établit un organe de réglementation indépendant en régime de concurrence.

Le document a été **approuvé**.

10.17 Le **représentant de la Suisse** a demandé une modification du libellé de la Question de manière à prévoir l'existence de plus d'un organe de réglementation. Par ailleurs, on a fait observer qu'en français "régulation" et "réglementation" sont deux notions différentes et qu'une mise au point

s'impose. La Suisse présentera des contributions sur la Question 8/1. Il a été pris **note** de ces observations.

- **Question 9/1: Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications (Document 1/005)**

10.18 **M. Seck** (Sénégal), Rapporteur, a exposé les modalités de l'étude de la Question conformément au Document 1/010. La date cible serait juin 1999. Un groupe sera constitué pour recenser l'information disponible, après quoi une réunion sera convoquée en mars 1999 en consultation avec les Vice-Présidents. Un questionnaire sera envoyé aux pays en développement. Les délégués désireux d'apporter une contribution à l'étude ont été priés de se mettre en relation avec le Rapporteur.

Le document a été **approuvé**.

10.19 **M. Plesse** (Allemagne) a présenté le Document 1/005. Il existe en Allemagne quatre classes de licence pour les services de communication personnelle par satellite. Les exploitants de système GMPCS doivent accomplir une démarche en deux étapes pour devenir opérationnels: obtenir une licence et obtenir les fréquences nécessaires. L'Allemagne accorde provisoirement des licences de service; il reste à assurer la coordination des fréquences à l'intérieur de l'Europe. Jusqu'à présent, une licence a été délivrée à deux exploitants.

- **Question 10/1: Incidences réglementaires du phénomène de convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions (Documents 1/023, 1/032)**

10.20 **M. Kisrawi** (Syrie) a présenté le Document 1/023, qui émane de l'UIT-R. Un groupe de travail mixte a été créé avec la Commission d'études 2 et l'UIT-R, sous la présidence de M. Jeacock (Royaume-Uni).

10.21 Il a été pris **note** du document.

10.22 Le **Président de la Commission d'études 2** a présenté le Document 1/032 et plus particulièrement son Annexe 2. La formulation actuelle de la Question résulte du transfert à la Commission d'études 1 de la partie de la Question 13/2 qui concerne la réglementation.

10.23 Le **Vice-Président** (Europe) a exprimé des doutes quant à l'aptitude de la Commission 1 à s'occuper d'une Question additionnelle. Il a demandé qu'un Rapporteur se propose pour cette Question, qui portera désormais le numéro 16/1.

10.24 **M. Dupont-Henius** (UNESCO) s'est porté candidat. **Mme Bilget** (Turquie) sera Rapporteur associé.

10.25 Il en a été ainsi **décidé**.

Le texte de la nouvelle Question 16/1 est reproduit à l'Annexe 6.

- **Question 11/1: Facteurs propres à créer un climat propice aux investissements**

10.26 **Mme Enderlin** (BDT) a présenté la Question, qui a l'assentiment total des Membres du Secteur. On pourrait procéder notamment en faisant appel à des experts et en associant pleinement aux travaux le Sous-Groupe du CCDT chargé des questions relatives au secteur privé. La Question doit être traitée avec souplesse et sans idée préconçue.

10.27 Il a été demandé que des contributions à l'étude de la Question soient envoyées le plus rapidement possible.

- **Question 12/1: Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux (Documents 1/003, 1/016, 1/017, 1/031, 1/039)**

10.28 Le **Rapporteur** a présenté la Question reproduite dans le Document 1/010. Des résultats sont attendus pour le milieu de l'année 2000. Il conviendra de tenir compte des résultats de l'étude d'autres Questions pertinentes.

10.29 Le **représentant du Canada** a présenté le Document 1/017. Cette contribution fait valoir qu'avant de donner suite à des propositions de changements d'orientation majeurs, il faut en évaluer objectivement les incidences.

10.30 **M. Mège** (Thomson CSF) a présenté le Document 1/003 relatif à la valorisation du spectre des fréquences radioélectriques.

10.31 Le **représentant de la Syrie** a retracé l'historique de la question. Le Secteur des radiocommunications avait été chargé de traiter celle-ci au cours de la période d'études précédente, ce qui a donné lieu à l'adoption en 1995, par l'Assemblée des radiocommunications, de trois Questions relatives à l'établissement des prix du spectre des fréquences. L'accord n'ayant pas pu se faire sur une Recommandation, il a été décidé d'élaborer un rapport présentant deux méthodes différentes d'élaboration des prix nationaux. Le Rapport (Rapport SM.2012) est à l'étude au Groupe de travail 1B du Secteur des radiocommunications, sous la présidence de M. Pavliouk (Russie).

10.32 Après un débat animé auquel ont participé les **représentants de l'Allemagne, du Bénin, du Burkina Faso, de l'Erythrée, des Etats-Unis, de la Guinée, de la Mauritanie, de l'Oman, du Royaume-Uni, de la Russie, du Sénégal, de la Syrie, de la CTU, de Final Analysis, de RASCOM, de Thomson CSF, de l'ICO, d'Inmarsat** ainsi que les **Vice-Présidents pour l'Afrique et l'Europe, le Rapporteur, le Directeur du Bureau et le Président**, il a été **décidé** de constituer un groupe consultatif mixte avec l'UIT-R. Le mandat de ce groupe est énoncé dans le Document 1/039(Rév.1).

10.33 Le **Président de la Commission d'études 2** a proposé de donner suite aux conclusions sans attendre leur approbation officielle par la Commission. Une note de liaison sera rédigée à l'intention de l'UIT-R.

10.34 Le **Rapporteur pour la Question 12/1** a demandé que le groupe consultatif mixte se réunisse avant la prochaine réunion des Commissions d'études.

10.35 **M. Plesse** (Allemagne) a présenté le Document 1/016, qui émane d'une institution scientifique et qui est public. Ce document présente un modèle analytique des coûts qui est en cours de remaniement. Son chapitre 2 est peut-être celui qui est le plus utile pour l'étude de la Question 12/1. L'Allemagne est disposée à envoyer des experts à une future réunion du BDT.

10.36 **M. Tanaka** (TSB) a présenté le Document 1/031 qui n'a pas été adopté officiellement par le Groupe spécialisé des taxes de répartition. De nombreux pays n'ont pas de modèle de calcul des coûts, d'où l'importance de la Question 12/1. Des mesures transitoires ont été mises en place avec l'orientation des coûts; les résultats sont indiqués à la page 12 du document. Six catégories de pays ont été définies en fonction de leur télédensité et un objectif pour la taxe de règlement a été recommandé pour chaque catégorie. Une taxe cible a été recommandée aussi pour la quote-part de transit en fonction du flux annuel de trafic par circuit. La section D de l'Annexe (p. 14) traite du financement du service universel obligatoire, qui doit être transparent et non discriminatoire.

10.37 Le **représentant de la Syrie** a indiqué que son Administration et le Groupe arabe dans son ensemble ont des réserves concernant le document, notamment quant à ses conclusions.

10.38 Le **représentant de l'Allemagne** a confirmé qu'il n'est pas satisfait du Document 1/031.

10.39 Le **Vice-Président** (Afrique) a confirmé que le document n'a pas été adopté par le Groupe spécialisé. A son avis, il ne doit pas être examiné par le Groupe de Rapporteurs.

10.40 Le **Vice-Président** (Europe) a rappelé la décision de la CMDT-98 visant à éviter un chevauchement avec les travaux de l'UIT-T: faute d'accord à l'UIT-T, il ne sera pas possible non plus de parvenir à un accord dans le Secteur du développement. Il a estimé comme le Vice-Président pour l'Afrique que le document ne doit pas être examiné pour le moment.

10.41 Répondant au **représentant du Sénégal**, qui lui aussi était d'un avis défavorable, **M. Tanaka** (TSB) a annoncé que le document sera révisé dans un délai d'un mois et que des commentaires seront demandés pour novembre 1998. Il sera tenu compte des préoccupations du Groupe TAF (Groupe africain de tarification), ainsi que des autres observations formulées. Il faudrait quelques années pour élaborer et mettre en application un modèle de coûts. M. Tanaka n'a nullement l'intention de recommander l'adoption du document; il cherche à donner une information sur les activités du Groupe spécialisé et à montrer une formule de transition possible dans l'espoir qu'elle pourrait aider la Commission d'études 1 dans sa réflexion sur les politiques de tarification pour les services nationaux de télécommunication. En réponse au **représentant de l'Oman**, M. Tanaka a confirmé que le but visé est de mettre au point une formule de transition à partir de 1999 mais qu'il est d'ores et déjà recommandé de parvenir par voie de négociations bilatérales à un objectif de moins de 1 DST par minute d'ici à la fin de 1998. Des exceptions seraient prévues en cas de difficulté.

10.42 Le **Directeur du Bureau** a fait observer que ce genre de difficulté surgit dès qu'il est question d'argent. Le document doit être considéré comme un document d'information provisoire. Le Groupe de Rapporteurs s'occupe des tarifs nationaux et ne serait pas concerné par les taxes de règlement, qui sont de la compétence de la Commission d'études 3 de l'UIT-T. Néanmoins, l'UIT-D doit mettre tout en oeuvre pour aider les pays en développement à parvenir à des résultats acceptables dans le débat sans compromettre leurs plans de développement. Un programme intensif d'information et de formation a été dressé en un laps de temps très court à la suite de la Résolution 12 de la CMDT-98. Cette Résolution mentionne l'établissement de tarifs orientés vers les coûts et il faut donc tenir compte de tous les aspects du coût. Le Document 1/016 sera très utile dans cette optique. Le BDT s'est efforcé au maximum, avec les moyens dont il dispose, d'aider les pays en développement à participer concrètement au débat et à parvenir à un compromis acceptable sur un problème d'une importance primordiale.

10.43 **M. Kisrawi** (Syrie) a demandé au Directeur de créer, conformément à la Résolution 12 de la CMDT-98, un groupe d'experts composé de Présidents et de membres des Groupes TAF, TAL et TAS et d'autres experts, en les chargeant d'élaborer dans un délai de six à huit mois une méthodologie d'établissement des coûts. A son avis, la Commission d'études 1 serait l'organe compétent pour examiner cette méthodologie.

10.44 Le **Chef du Département des PSP** a signalé que la Résolution 12 charge le BDT d'organiser des ateliers et non des études. **M. Becher** (Thunderbird) était du même avis. **M. Kisrawi** (Syrie) a formulé un avis contraire, en s'appuyant sur l'Appendice 1, rubrique II, de la Résolution 12.

10.45 Le **représentant de RASCOM** a émis le souhait de pouvoir disposer de toutes les informations qui pourraient aider les pays en développement à orienter leurs tarifs en fonction des coûts.

10.46 **Mme Enderlin** (BDT) a remercié M. Kisrawi de sa suggestion et indiqué que le document en cause doit être considéré comme une contribution à l'étude.

10.47 **M. Lecharny** (BDT) a annoncé qu'un document de synthèse inspiré d'un certain nombre d'études de cas concrètes sera présenté au Groupe arabe.

- **Question 13/1: Renforcement de l'infrastructure et de l'utilisation d'Internet dans les pays en développement (Documents 1/024, 1/038)**

10.48 Le mandat, les thèmes à étudier et la liste des membres proposés pour le Groupe spécialisé chargé de la Question 13/1 sont indiqués dans le Document 1/038. La liste n'est pas encore complète. Le Groupe tiendra sa première réunion les 15 et 16 décembre à Bonn.

10.49 **M. Kisrawi** (Syrie) a indiqué que la question d'Internet sera soulevée à la Conférence de plénipotentiaires.

- **Question 14/1: Rôle des télécommunications dans le développement socioculturel, y compris la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations autochtones (Document 1/018)**

10.50 **M. Thomas** (International Research Development Centre, Canada) a présenté le document. Il a suggéré de mettre l'accent sur les communautés autochtones, qui considèrent souvent les techniques de télécommunication et d'information comme une menace, alors que ces techniques sont riches de possibilités, comme en témoignent, par exemple, les programmes d'accès communautaire au Canada. Lors de la conférence Global Knowledge 1997 s'est tenue une table ronde sur les connaissances traditionnelles où l'on a évoqué la nécessité de développer les techniques susmentionnées et la nécessité de réfléchir sur les droits de propriété intellectuelle. La Question 14/1 vise à travailler en direction des populations autochtones et une liaison sera établie avec les activités internationales en cours. Le questionnaire sera distribué aux Etats Membres. Il sera étoffé et l'on utilisera des moyens de communication électronique très divers.

10.51 Le **représentant du Bénin** a estimé que l'expression "populations autochtones" pourrait être perçue comme péjorative et il a mis en doute l'intérêt de la Question pour l'Afrique. Il préférerait que l'on parle de "minorités sous-développées".

10.52 Le **Directeur du Bureau** a partagé ce sentiment et souhaité étendre la définition à l'emploi des télécommunications pour le développement socio-économique des catégories défavorisées (minorités, pauvres, jeunes, femmes, handicapés), sans aucune connotation ethnique ou péjorative. Les télécommunications, en particulier Internet, sont un instrument très puissant pour améliorer le sort des populations défavorisées.

10.53 Il a été **décidé** que le Groupe de Rapporteurs examinera ces propositions.

- **Question 15/1: Transfert de technologie et informatisation (Document 1/022)**

10.54 Le **Rapporteur** a présenté le Document 1/022, précisant qu'il faut aussi examiner les Documents 1/010, 1/005 et 1/009. Le champ des préoccupations a été élargi par rapport à la première période d'études, où l'accent s'était porté sur l'industrialisation. Beaucoup de problèmes méritent réflexion, notamment les incidences sur l'emploi, les besoins en ressources humaines, les droits de propriété intellectuelle, et aussi l'égalité entre hommes et femmes. Des contributions seront demandées aux pays en développement et aux pays industrialisés, en vue d'une action concrète.

En 1999 vont démarrer les préparatifs de la série de négociations de l'OMC sur les techniques informatiques. Des résultats importants sont attendus en matière de meilleures pratiques. Le Rapporteur a demandé des contributions à l'étude et il a invité les délégués désireux d'y participer à se mettre en relation avec lui.

- **Question 16/1: Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion, mettant l'accent en particulier sur les pays en développement**

Voir § 10.20 à 10.25 ci-dessus. Le texte de la nouvelle Question 16/1 est reproduit à l'Annexe 6.

## **11 Dates et lieu proposés pour les réunions à venir (Document 1/ADM/004)**

11.1 Il a été **pris note** du document. La prochaine réunion se tiendra à Genève du 30 août au 3 septembre 1999 pour la Commission d'études 1 et du 6 au 10 septembre pour la Commission d'études 2.

11.2 Le **Président** a ajouté qu'à la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis il essaiera d'organiser une brève concertation entre le Président et les Vice-Présidents de la Commission 1. Il a demandé aux Rapporteurs de mettre au point la version définitive de leur programme de travail pour la Conférence.

11.3 La **représentante des Etats-Unis** a apprécié ce souci d'efficacité mais elle doutait que les Rapporteurs soient très nombreux à Minneapolis. Par ailleurs, étant donné le peu de temps dont on disposait, elle avait des doutes aussi quant à la possibilité d'exaucer cette demande.

## **12 Groupe spécialisé an 2000**

12.1 **M. Calindi** (BDT) a présenté le Document 1/021 relatif aux problèmes liés au passage à l'an 2000 et les activités menées par l'UIT et d'autres instances qui sont décrites dans le document.

## **13 Groupe spécialisé sur les questions de genre**

13.1 **Mme Marcelle, Vice-Présidente du Groupe**, a présenté le Document 1/025 relatif à la première réunion du Groupe spécial (1er et 2 septembre 1998). Le Groupe s'occupera surtout des Questions 7/1, 11/1, 12/1, 13/1 et 15/1.

## **14 Sous-Groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé (Document 1/026(Rév.1))**

14.1 Le **Président du Sous-Groupe du CCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé, M. Davidson**, a présenté le rapport de la première réunion (2 septembre 1998). Les participants ont examiné les résultats d'une enquête effectuée au titre du Programme 5 du Plan d'action de La Valette. Ils ont reconnu la nécessité de mener une action en direction des nouveaux opérateurs et des entreprises nouvelles et petites (en particulier dans les pays en développement). Le rapport contient 12 recommandations du Sous-Groupe.

14.2 **M. Barr** (SR Telecom, Canada) a fait état de la situation particulière des opérateurs des pays développés qui s'engagent dans un partenariat avec des opérateurs des pays en développement: ils peuvent apporter beaucoup aux travaux du Secteur du développement.

14.3 Le **représentant du Sénégal** a félicité le Président du Sous-Groupe de son rapport, qui rejoint en grande partie les vues de son organisation.

## 15 Commerce électronique

15.1 Le **Chef du Département des services informatiques de l'UIT** a fait un exposé illustré sur le commerce électronique, qui a été suivi par un débat animé.

## 16 Site Web de l'UIT-D

16.1 Un bref exposé concernant le site Web de l'UIT-D a été présenté.

## 17 Organisation de la participation des pays d'Afrique aux travaux des Commissions d'études (Document 1/037)

17.1 Le **Vice-Président** (Afrique) a présenté le Document 1/037.

17.2 Le **représentant de la Syrie**, en tant que Président de la Commission d'études 2, s'est déclaré favorable au point 2.1 de la recommandation contenue dans le document; en revanche, le Directeur du BDT ne peut pas soumettre des documents à la Conférence de plénipotentiaires comme il est suggéré au point 2.2.

17.3 Le **Directeur du BDT** a rappelé la suite donnée à la Résolution 25 (Kyoto, 1994) relative à la présence régionale. Le consensus ne s'est pas fait à ce sujet, notamment pour des raisons financières. Le Conseil a demandé au Directeur de rédiger un rapport à la Conférence de plénipotentiaires; ce rapport est prêt; il propose trois options. Les groupes régionaux sont manifestement désireux de renforcer la présence régionale. La proposition présentée est de nature à faciliter la participation des bureaux régionaux aux activités des Commissions d'études mais ne permettrait pas, étant donné les limites du budget actuel, d'organiser des réunions régionales.

17.4 Le **représentant de l'Allemagne** a exprimé la conviction que la Conférence de plénipotentiaires trouvera une solution. Il a approuvé le document du Groupe africain mais il a demandé si les bureaux régionaux avaient jamais refusé de participer à l'activité des Commissions d'études à cause de contraintes budgétaires ou autres.

17.5 Le **Directeur du Bureau** a expliqué que le mandat de la présence régionale ne prévoit pas la participation aux travaux des Commissions d'études. Le volume de travail confié au personnel des bureaux régionaux ne lui laisse pas le temps de mener des activités autres que celles qui ont trait aux projets et aux programmes du PABA. Sur les 152 emplois attribués au BDT, 115 seulement sont pourvus. En raison de compressions budgétaires, le BDT est contraint de fonctionner avec un effectif réduit. C'est sans conteste par manque de ressources que les bureaux régionaux ne peuvent pas apporter leur concours aux Commissions d'études.

17.6 Le document a été **approuvé** dans son esprit.

## 18 Clôture de la réunion

18.1 Le **Vice-Président** (Afrique) a remercié les membres de la Commission et le Directeur du Bureau. Il a évoqué la nécessité de présenter les documents dans les trois langues.

18.2 Le **Président** a remercié le Directeur, le Secrétariat, les Vice-Présidents et les interprètes et il a souhaité aux participants un bon retour chez eux.

18.3 Le **Directeur du Bureau** a émis l'avis que les Questions examinées sont extrêmement importantes et difficiles, avec des connotations politiques et économiques, ce qui correspond tout à fait au mandat des Commissions d'études. Avec un tact certain, le Président a réussi à conclure les

travaux à temps. Le Directeur a émis l'espoir que les participants à la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis relèveront le sérieux des travaux accomplis par les deux Commissions d'études et que l'impulsion donnée ne se relâchera pas. Il a exprimé la conviction qu'à la prochaine réunion la salle sera trop petite, preuve de l'importance des travaux menés.

18.4 Le Directeur a noté qu'il est extrêmement important de disposer de spécialistes de grande qualité pour chaque sujet. Or, il est impossible de réunir des experts sur tous les thèmes traités au cours de la réunion. C'est pourquoi l'information doit être diffusée aussi largement que possible afin d'inciter des experts de tous les horizons à participer aux travaux. Etant donné la richesse de son expérience, l'Asie, par exemple, pourrait peut-être participer aux débats sur le financement et l'investissement. Il faudra faire preuve de souplesse et faire appel à un plus grand nombre de Rapporteurs associés et d'experts nationaux.

18.5 Pour conclure, le Directeur du Bureau a remercié le Président et les Vice-Présidents, ainsi que tous les délégués, et leur a souhaité un bon voyage de retour.

18.6 Le **Président** a prononcé la clôture de la réunion. Il a remercié le Directeur du Bureau, les Vice-Présidents et les Rapporteurs, tous les délégués, le Secrétariat du BDT, et en particulier celui des Commissions d'études, et tous ceux qui ont travaillé dans les coulisses au bon déroulement de la réunion.

ANNEXE 1

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION D'ETUDES 1 DE L'UIT-D**

**GENEVE, 10 - 12 SEPTEMBRE 1998**

**Symboles utilisés**

- C: Chef de délégation
- CA: Chef adjoint de délégation
- D: Délégué

ANNEXE 2

**Ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1**

Du jeudi 10 septembre 1998, 9 h 30 au samedi 12 septembre 1998, 17 h 30

(Salle C)

|  | <b>Documents</b>          |
|--|---------------------------|
| 1. Ouverture de la réunion   |                           |
| 1.1 Remarques préliminaires du Président   |                           |
| 1.2 Allocution d'ouverture du Directeur du BDT   |                           |
| 2. Adoption de l'ordre du jour et calendrier de travail  |                           |
| 3. Rapport de la Commission d'études 1 à la CMDT-98  | 1/012                     |
| 4. Résultats de la CMDT-98   |                           |
| 4.1 Etablissement de Commissions d'études et mandat<br>(voir la Résolution CMDT 3)   | 1/009 (2/015)<br>p. 31-33 |
| 4.2 Intitulé des Questions confiées à la Commission<br>d'études 1  | 1/010                     |
| 4.3 Recommandations adoptées par les Commissions d'études<br>de l'UIT-D pendant la dernière période d'études et<br>approuvées par la CMDT-98 | 1/015 (2/020)             |
| 4.4 Procédures devant être appliquées par les Commissions<br>d'études (voir la Résolution CMDT 4)  | 1/009 (2/015)<br>p. 34-47 |
| 5. Résultats de la réunion du CCDT, 3-4 septembre 1998   |                           |
| 6. Activités de liaison  |                           |
| 6.1 Avec les organisations régionales concernant notamment<br>la question de la présence régionale de l'UIT                                  |                           |
| 6.2 Avec la Commission d'études 2  |                           |
| 6.3 Avec les Secteurs de l'UIT-R et de l'UIT-T   |                           |
| 6.4 Rôle du Secrétariat du BDT   | 1/023                     |
| 7. Organisation des travaux de la Commission d'études  |                           |
| 7.1 Structure de la Commission d'études  | 1/029                     |
| 7.2 Relation entre les travaux de la Commission d'études et les<br>activités pertinentes du Plan d'action de La Valette                      | 1/027                     |
| 7.3 Rôle des Vice-Présidents   | 1/011 (2/016)             |
| 7.4 Rôle des Rapporteurs   | 1/028                     |
| 8. Désignation des Rapporteurs   |                           |

|   | <b>Documents</b>            |
|---|-----------------------------|
| 9. Attribution des documents  | 1/ADM/003                   |
| 10. Résultats des études  |                             |
| 10.1 Question 6/1 <i>Interconnexion</i>   | 1/001, 1/006                |
| 10.2 Question 7/1 <i>Accès/service universel</i>  | 1/002, 1/008, 1/024 (2/046) |
| 10.3 Question 8/1 <i>Etablissement d'un organe de réglementation indépendant</i>  | 1/004, 1/007                |
| 10.4 Question 9/1 <i>Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement réglementaire des télécommunications</i>  | 1/005                       |
| 10.5 Question 10/1 <i>Incidences réglementaires du phénomène de convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions</i>                       | 1/023                       |
| 10.6 Question 11/1 <i>Facteurs propices à la création d'un climat favorable à l'investissement</i>  | -                           |
| 10.7 Question 12/1 <i>Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux</i>  | 1/003, 1/016, 1/017         |
| 10.8 Question 13/1 <i>Promotion des infrastructures et utilisation d'Internet dans les pays en développement</i>  | 1/024 (2/046)               |
| 10.9 Question 14/1 <i>Rôle des télécommunications dans le développement social et culturel, y compris en ce qui concerne la protection et la promotion de la culture et de l'identité des populations indigènes</i> | 1/018, 1/022                |
| 10.10 Question 15/1 <i>Transfert de technologie et informatisation</i>  | -                           |
| 11. Dates et lieu proposés pour les prochaines réunions   | 1/ADM/004 (2/ADM/004)       |
| 12. Divers  |                             |

A. GABRIELLI  
Président de la Commission d'études 1

**COMMISSION D'ÉTUDES 1**

ORIGINE: BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (BDT)

TITRE: PROGRAMME

---

| 10 septembre<br>Jeudi  | 11 septembre<br>Vendredi   | 12 septembre<br>Samedi         |
|--|--|--------------------------------|
| Séance plénière<br>9:30-10:45  | Questions 8/1, 10/1<br>9:30-10:45  | Séance plénière<br>9:30-10:45  |
| Séance plénière<br>11:15-12:30   | Questions 14/1, 15/1<br>11:15-12:30  | Séance plénière<br>11:15-12:30 |
| Problèmes du passage à<br>l'an 2000<br>Groupe spécial sur<br>l'égalité des sexes<br>Questions 6/1, 7/1, 9/1<br>14.15-15:45 | Sous-Groupe du CCDT sur<br>le secteur privé<br>Questions 11/1, 12/1<br>14:30-15:45 |                                |
| Questions 6/1, 7/1, 9/1<br>16:15-17:30   | Question 13/1<br>16:15-17:30   |                                |

ANNEXE 3

Commission d'études 1

Liste finale des documents

| Doc No.                       | Origine  | Titre   | Question       |
|-------------------------------|--|---|----------------|
| 1/001                         | Allemagne  | Réglementation allemande relative à l'interconnexion - Ordonnance concernant l'accès spécial au réseau - Ordonnance concernant l'accès au réseau - NZV - du 23 octobre 1996   | 6/1            |
| 1/002                         | Allemagne  | Réglementation allemande relative à l'accès universel - Ordonnance concernant les services universels pour le secteur des télécommunications - Ordonnance (TUDLV) du 30 janvier 1997 concernant le service universel de télécommunication | 7/1            |
| 1/003                         | Thomson-CSF (France)                                 | Valorisation du spectre des fréquences radioélectriques   | 12/1           |
| 1/004                         | Allemagne  | Lignes directrices pour la politique de réglementation  | 8/1            |
| 1/005                         | Allemagne  | Eléments clés concernant la réglementation des lignes de transmission et l'octroi de licences y relatif pour les services de communications personnelles par satellite (S-PCS) en Allemagne   | 9/1            |
| 1/006                         | Argentine  | Interconnexion  | 6/1            |
| 1/007                         | Argentine  | Organe de réglementation  | 8/1            |
| 1/008                         | Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-D     | Extrait du Document 1/181(Rév.1)-F: Rapport final sur la Question 2/1 (Politiques de télécommunication et leurs répercussions aux niveaux institutionnel, réglementaire et de l'exploitation des services                                 | 7/1            |
| 1/009<br>(2/015)              | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | Rapport sur la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-98)  | Toutes         |
| 1/010<br>1/010(Add.1)         | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | Définition des Questions<br>Définition de la Question 16/1  | Toutes<br>16/1 |
| 1/011<br>(2/016)              | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | Rôle des Vice-Présidents  | Toutes         |
| 1/012                         | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | Rapport de la Commission d'études 1 à la CMDT-98  | Toutes         |
| 1/013 <sup>4</sup><br>(2/039) | ICO (Royaume-Uni)                                    | Contribution à la première réunion des Commissions d'études 1 et 2  | Toutes         |
| 1/014 <sup>1</sup><br>(2/041) | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | <i>Digital Radio Guide</i>  | 10/1<br>(11/2) |

1 Anglais seulement /2 Français seulement /3 Espagnol seulement /4 Anglais et français seulement /5 Trilingue

| Doc No.  | Origine   | Titre  | Question              |
|--|---|--|-----------------------|
| 1/015<br>(2/020)   | Bureau de développement des télécommunications (BDT)  | Recommandations adoptées par les Commissions d'études de l'UIT-D pendant la dernière période d'études et approuvées par la CMDT-98                             | Toutes                |
| 1/016 <sup>1</sup>   | Allemagne   | <i>An analytical cost model for the local network - consultative document prepared by WIK for the Regulatory Authority for Telecommunications and Posts</i>    | 12/1                  |
| 1/017 <sup>4</sup>   | TEMIC   | Changements intervenus dans le système des taxes de répartition - l'élément manquant   | 12/1                  |
| 1/018 <sup>1</sup>   | Nouvelle-Zélande                                      | <i>Questionnaire for Member States and Sector Members</i>  | 14/1                  |
| 1/019 <sup>1</sup>   | Commission d'études 3 de l'UIT-T                      | <i>Liaison statement to ITU-D Study Group 1 - Nomination of liaison Rapporteur</i>   | Toutes                |
| 1/020 <sup>1</sup>   | Commission d'études 3 de l'UIT-T                      | <i>Liaison statement to ITU-D Study Group 1 - Collection of information about competitive safeguards</i>   | Toutes                |
| 1/021<br>(2/043)   | Bureau de développement des télécommunications (BDT)  | Year 2000 problem and telecommunication  | Toutes                |
| 1/022 <sup>1</sup>   | Caribbean Telecommunication Union (CTU)               | <i>Introductory contribution: Informatization and technology transfer</i>  | 15/1                  |
| 1/023 <sup>1</sup>   | Commission d'études 1 de l'UIT-R                      | <i>Liaison statement to the Telecommunication Development Bureau (BDT) and ITU-D Study Group 1</i>   | 10/1                  |
| 1/024 <sup>1</sup><br>2/046<br>1/024(Rév.1) <sup>1</sup><br>(2/046(Rév.1))   | Bureau de développement des télécommunications (BDT)  | <i>Brief description of Buenos Aires Action Plan Programmes 9 and 12 (Valletta Action Plan Programme 3): Integrated rural development and universal access</i> | 7/1<br>13/1<br>(10/2) |
| 1/025 <sup>1</sup><br>(2/051)  | Task Force on Gender Issues                           | <i>Draft Report on the establishment of a Task Force on Gender Issues</i>  | Toutes                |
| 1/026 <sup>2</sup><br>(2/052)<br>1/026(Rév.1) <sup>1</sup><br>(2/052(Rév.1)) | Bureau de développement des télécommunications (BDT)  | <i>Report on the TDAB Sub-Group dealing with private sector issues (Geneva, 2 September 1998)</i>  | Toutes                |
| 1/027  | Bureau de développement des télécommunications (BDT)  | Relation entre les travaux de la Commission d'études et les activités pertinentes du Plan d'action de la Valette   | Toutes                |
| 1/028  | Bureau de développement des télécommunications (BDT)  | Rôle des Rapporteurs   | Toutes                |
| 1/029  | Vice-Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-D | Attribution de Questions   | Toutes                |
| 1/030 <sup>1</sup><br>(2/021)  | Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D      | <i>Model Public Service Broadcasting Law</i>   | Toutes                |

1 Anglais seulement / 2 Français seulement / 3 Espagnol seulement / 4 Anglais et français seulement / 5 Trilingue

| <b>Doc No.</b>   | <b>Origine</b>                                       | <b>Titre</b>   | <b>Question</b> |
|--|--|--|-----------------|
| 1/031 <sup>1</sup>   | Chairman, Focus Group/ITU-T Study Group 3            | <i>Liaison statement to ITU-D Study Group 1: Report of the 2<sup>nd</sup> meeting of the Study Group 3 Focus Group (1-3 September 1998)</i>                    | Toutes          |
| 1/032 <sup>1</sup><br>1/032(Corr.1) <sup>2</sup>                             | Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D     | <i>Draft Report of the meeting on Questions 11/2 and 13/2</i>  | Toutes          |
| 1/033 <sup>1</sup>   | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | <i>Guidelines for Rapporteurs</i>  | Toutes          |
| 1/034  | Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D     | Collaboration et liaison avec la Commission d'études 1 de l'UIT-D  | Toutes          |
| 1/035 <sup>5</sup><br>1/035(Rév.1) <sup>5</sup><br>1/035(Rév.2) <sup>5</sup> | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | Liste des Rapporteurs, Rapporteurs associés, Experts nationaux et autres personnes proposées   | Toutes          |
| 1/036<br>1/036(Rév.1)  | Président de la Commission d'études 1 de l'UIT-D     | Liste des membres du Groupe spécialisé pour la Question 13/1   | 13/1            |
| 1/037  | Groupe Africain                                      | Organisation de la participation des pays d'Afrique aux travaux des Commissions d'études et implication de la présence régionale                               | Toutes          |
| 1/038 <sup>1</sup>   | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | <i>Terms of reference of the Focus Group on promotion and use of the Internet infrastructure in developing countries</i>                                       | 13/1            |
| 1/039<br>1/039(Rév.1)  | Groupe de rédaction de la Commission d'études 1      | Conclusion sur l'examen par la Commission d'études 1 de la question des aspects économiques de la gestion du spectre et de ses relations avec la Question 12/1 | 12/1            |
| 1/040 <sup>5</sup><br>(2/056)  | Bureau de développement des télécommunications (BDT) | Liste des Présidents, Vice-Présidents, Rapporteurs, etc. (ordre alphabétique)  | Toutes          |

1 Anglais seulement /2 Français seulement /3 Espagnol seulement /4 Anglais et français seulement /5 Trilingue

ANNEXE 4

**Commission d'études 1**

ORIGINE: PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2 DE L'UIT -D

TITRE: COLLABORATION ET LIAISON AVEC LA COMMISSION D'ÉTUDES 1 DE L'UIT-D

---

Vous trouverez ci-après, pour information et suite pertinente à donner, les décisions et les propositions de la Commission d'études<sup>2</sup> qui doivent être coordonnées avec la Commission d'études 1.

**1 Réunion commune des deux équipes de gestion des Commissions d'études 1 et 2**

On considère que les deux équipes de gestion des deux Commissions d'études devraient se réunir une fois par an pour:

- a) informer la direction du BDT de l'estimation des besoins budgétaires des deux Commissions d'études;
- b) arrêter les dates des réunions des Commissions d'études;
- c) élaborer des propositions communes à l'intention du CCDT ou d'autres organes pertinents de l'UIT-D;
- d) examiner d'autres questions (le cas échéant).

Etant donné qu'il s'agit là de la pratique en vigueur dans les deux autres Secteurs, la Commission d'études 2 a décidé de proposer d'appliquer un tel mécanisme pendant une journée de travail immédiatement avant une réunion du CCDT et d'inviter la Commission d'étude<sup>1</sup> à prendre note de cette décision et proposer une ligne d'action similaire, si elle le souhaite.

**2 Lignes directrices pour les travaux des Rapporteurs**

2.1 Compte tenu de la décision adoptée par la Commission d'étude<sup>2</sup> de prévoir dans sa structure un rôle plus important pour les Rapporteurs (pas de Groupe de travail), il a été jugé nécessaire d'élaborer des lignes directrices détaillées concernant les attributions des Rapporteurs, y compris un guide approprié régissant la liaison avec les organes pertinents des trois Secteurs.

2.2 Etant donné que les mêmes principes pourraient peut-être aussi s'appliquer à la Commission d'études 1, il est proposé de créer un groupe commun coprésidé par les Présidents des deux Commissions d'études ainsi que des membres de l'une et l'autre Commission d'études, avec l'aide du BDT.

2.3 Le document de base de ce guide serait celui qu'utilise le Secteur de la normalisation, à quoi il faut ajouter les lignes directrices applicables aux activités et aux notes de liaison.

2.4 Le guide proposé sera présenté à la prochaine réunion du CCDT pour examen et adoption si cela est souhaité.

La Commission d'études 1 est invitée à examiner cette proposition en vue de prendre les mesures qui s'imposent.

### **3 Création, au sein de la Commission d'études 2, d'un groupe de DRH/GRH avec un mandat précis (Voir l'annexe jointe)**

La Commission d'études 1 est invitée à prendre note de cette décision, ainsi que de la demande formulée par le CCDT de prier les deux Commissions d'études d'indiquer leur point de vue sur:

- la nécessité d'établir, au sein du Secteur du développement, un sous-groupe du CCDT pour les politiques et les stratégies de GRH/DRH ou une commission indépendante assumant la même tâche;
- quel serait alors le mandat du sous-groupe ou de la commission?

Ce groupe sera présidé par M. D. Mellor du Royaume-Uni.

La Commission d'études 1 est invitée à participer activement aux travaux de ce groupe et à encourager des représentants à participer à ce groupe. La Commission d'études 1 est également invitée, si elle le souhaite, à désigner un chargé de liaison officiel auprès de ce groupe qui représentera les vues de la Commission d'études 1.

### **4 Création d'un Groupe de travail mixte entre la Commission d'études 2 et la Commission d'études 1 du Secteur des radiocommunications, afin de collaborer à la mise en oeuvre de la Résolution 9 de la CMDT-98**

La Commission d'études 1 est invitée à prendre note de cette décision importante de la Commission d'études 2 et également à participer à ce Groupe mixte, si elle le souhaite. Le Président de ce Groupe est M. T. Jeacock du Royaume-Uni (qui est également Vice-Président de la Commission d'études 1 du Secteur des radiocommunications et Président du Groupe de travail/A sur la gestion du spectre).

### **5 Liaison avec d'autres Questions courantes de la Commission d'études 2**

**5.1 Question 9/2:** Identifier les Questions des Commissions d'études des Secteurs de l'UIT et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement et les tenir au courant de manière systématique, par le biais de rapports d'activités annuels, de l'état d'avancement de ces Questions afin de faciliter leur contribution aux travaux y relatifs et de tirer parti de leurs résultats en temps utile

La coopération de ces deux Commissions d'études est essentielle dans ce domaine. Les Rapporteurs de la Commission d'études 1 sur les sujets se rapportant aux travaux de la Commission d'études 3 du Secteur de la normalisation sont invités à collaborer avec le Rapporteur pour la Question 9/2 en vue de choisir les Questions pertinentes de la Commission d'études 3 de l'UIT-T qui intéressent particulièrement les pays en développement.

## **5.2 Question 10/2: Communications pour les zones rurales et isolées**

La collaboration des deux Commissions d'études est essentielle et les Rapporteurs de la Commission d'études 1 qui sont responsables de Questions étudiées dans le cadre de cette Commission et qui concernent l'accès universel sont invités à collaborer pour les Questions suivantes:

- 10a/2 Communications pour les zones rurales et isolées
- 10b/2 Développement de télécentres communautaires polyvalents
- 10f/2 Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées
- 10g/2 Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG d'atteindre leurs objectifs en matière de développement.

NOTE - La Commission d'études 2 a décidé que la Question 10g serait traitée directement par le BDT dans le cadre d'un Groupe spécialisé, présidé par M. Seán O'Siochru. Les participants de la Commission d'études 1 sont invités à prendre note de cette décision.

## **5.3 Question 13/2: Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion mettant l'accent en particulier sur les pays en développement**

La Commission d'études 2 a approuvé la proposition visant à transférer la version modifiée de cette Question à la Commission d'études 1 pour qu'elle l'examine.

## **5.4 Question 15/2: Développement et gestion des ressources humaines pour faire face aux enjeux de la restructuration et de la transformation sectorielles, une attention particulière étant accordée aux questions d'emploi et d'égalité des sexes**

Outre la participation à ce Groupe nouvellement créé de DRH/GRH, les activités de liaison sont importantes.

## **5.5 Question 16/2: Elaboration de Manuels à l'intention des pays en développement**

Veillez noter que les trois Manuels indiqués ci-après sont stables et que la Commission d'études 2 a désigné dans chaque cas un coordonnateur qui sera aidé par un Groupe de spécialistes pour l'édition finale avant la publication. Les Manuels sont les suivants:

### **5.5.1 Manuel sur le système de gestion nationale du spectre - Aspects économiques, structurels et réglementaires**

Coordonnateur: M. T. Jeacock  
Head of International Spectrum Engineering Section  
Radiocommunications Agency  
New Kings Beam House  
22 Upper Ground  
Londres SE1 9SA  
Royaume-Uni  
Courrier électronique: [terence.jeacock@itu.int](mailto:terence.jeacock@itu.int)

Date limite pour la présentation des observations: 10 novembre 1998

### **5.5.2 Manuel sur les télécommunications rurales**

Coordonnateur: J. Ernberg de l'UIT-D  
Courrier électronique: [johan.ernberg@itu.int](mailto:johan.ernberg@itu.int)

Date limite pour la présentation des observations: 10 novembre 1998

### **5.5.3 Manuel de l'UIT-D sur les nouvelles technologies et les nouveaux services**

Coordonnateur: Mme N. Gospic  
Director of International PTT Affairs  
Community of Yugoslav PTT  
Palnoticeva 2  
11001 Belgrade  
Courrier électronique: zjptt@eunet.yu

Date limite pour la présentation des observations: Fin de l'année 1998

## **6 Divers**

Pour toutes les autres questions qui ne sont pas traitées ci-dessus, il est prévu que la collaboration normale qui existe entre les deux Présidents, les équipes de gestion et les Rapporteurs des deux Commissions d'études se poursuive dans d'excellentes conditions, comme cela a été le cas lors du cycle précédent.

## ANNEXE

### **Conclusion de la Commission d'études 2 sur la question du DRH**

#### **Rappel des faits**

Le CCDT qui s'est réuni les 3 et 4 septembre 1998, a examiné en profondeur une proposition visant à créer un sous-groupe du CCDT sur le développement des ressources humaines (DRH).

Au cours du débat, tous les orateurs ont reconnu l'importance que revêt le DRH. Bien que la création d'un groupe spécial sur le DRH ait bénéficié d'un appui, la question de savoir si ce groupe doit relever du CCDT a suscité des points de vues très divergents. Il a été indiqué que les Commissions d'études, et en particulier la Commission d'étude 2 (dans le cadre des Questions 15/2 et 16/2), avaient un rôle important à jouer sur le plan du DRH. De plus, le BDT déploie un certain nombre d'activités très étendues, notamment en ce qui concerne le Programme 6.

Une solution de compromis possible, proposée au cours de la réunion du CCDT, était de créer ce groupe au sein de la Commission d'études 2. Le CCDT a conclu qu'il ne constituerait pas ce groupe pour l'instant mais reviendrait sur la question à sa prochaine réunion en février 1999 car il pourrait alors tenir compte des discussions qui ont eu lieu sur le sujet au sein des Commissions d'études 2 et lors de la Conférence de plénipotentiaires.

Au cours de la réunion qu'elle a tenue du 7 au 9 septembre 1998, la Commission d'étude 2 a décidé de créer, à titre de mesure provisoire, et dans l'attente d'un nouvel examen par la Conférence de plénipotentiaires et par le CCDT, un groupe spécial sur le DRH à participation non limitée. Un tel groupe exigerait l'existence d'une bonne liaison avec les activités menées par le BDT au titre du Programme 6 et la Commission d'études 1. Les Rapporteurs pour les Questions 15/2 et 16/2 feront rapport au groupe sur les études menées conformément aux Questions 15/2 et 16/2 et le groupe fera, à son tour, rapport directement à la Commission d'études 2. Entre les réunions de la Commission d'études 2, le groupe est autorisé à faire rapport directement au CCDT, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'études 2.

#### **Mandat du groupe spécial sur le DRH**

- 1) La participation au groupe spécial sera ouverte à tous les experts du DRH et tous les efforts seront faits pour assurer une représentation équilibrée des pays développés et des pays en développement sur une base régionale.
- 2) Assurer la liaison avec la Commission d'études 1 et le BDT sur les questions concernant le DRH.
- 3) Faire rapport à la Commission d'études 2 sur les activités du groupe.
- 4) Accorder une attention particulière aux questions d'emploi et d'égalité des sexes dans le domaine du DRH.
- 5) Proposer des stratégies pour assurer que les résultats de la Commission d'études soient utilisés dans les activités de DRH du BDT.

- 6) Recommander et coordonner les travaux relatifs aux Questions 15/2 et 16/2.  
Etudier et proposer des Recommandations sur la stratégie de développement des Centres d'excellence de l'UIT.
- 7) Entre les réunions de la Commission d'étude<sup>2</sup>, par l'intermédiaire du Président de la Commission d'études<sup>2</sup>, faire rapport au CCDT sur les activités du groupe et recommander des avis et des orientations sur les moyens les plus efficaces de traiter des questions stratégiques de développement des ressources humaines.

ANNEXE 5

**Membres du Bureau et Rapporteurs de la Commission d'études 1**

**Président**

M. Alberto GABRIELLI (Argentine)  
Director  
Comisión Nacional de Comunicaciones  
Perú 103, Piso 18  
BUENOS AIRES  
Tel: +54 1 3479243 Fax: +54 1 3479244  
E-Mail: agabrielli@cnc.gov.ar

**Vice-présidents**

M. Emamgholi BEHDAD (Iran)  
Director General of Telecommunications  
Ministry of Posts, Telegraph and Telephone  
Directorate General of Telecommunications  
Dr. Shariati Ave.  
P.O. Box 11365-931, code 16314  
TEHRAN  
Tel: +98 21 843612 Fax: +98 21 867999  
E-Mail: behdad@ties.itu.int

M. Donnie DE FREITAS (Saint-Vincent-et-Grenadines)  
Project Manager  
Organization of Eastern Caribbean States (OECS)  
Telecommunication Sector Reform  
OECS Secretariat  
The Morne  
P.O. Box 179  
Castries  
ST. LUCIA  
Tel: +1 758 4522537 Fax: +1 758 4531628  
E-Mail: oecss@candw.lc

M. Dietmar PLESSE (Allemagne)  
Senior Executive Officer  
Bundesministerium für Wirtschaft  
Villemombler Str. 76  
D-53123 BONN  
Tel: +49 228 6152941 Fax: +49 228 6152964  
E-Mail: d.plesse@ndh.net

M. Abdul-Karim H. SALIM (Koweït)  
Asst. Under Secretary for Planning and Development Sector  
Ministry of Communications  
P.O. Box 318  
11111 SAFAT  
Tel: +965 4832275 Fax: +965 4835720  
E-Mail: salim@moc.gulfsat.com

M. Diadié TOURE (Mali)  
Secrétaire Général  
Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA)  
Route de Koulikoro  
Boite postale No. 740  
BAMAKO  
Tel: +223 217202 Fax: +223 213022  
E-Mail: segal@sotelma.net

**Rapporteurs**

**Question 6/1:** M. John GIUSTI (Etats-Unis)  
Senior Attorney  
Federal Communications Commission  
2000 M Street NW  
Suite 800  
WASHINGTON, D.C. 20554  
Tel: +1 202 4181407 Fax: +1 202 4182824  
E-Mail: jgiusti@fcc.gov

**Question 7/1:** M. Roberto PEREZ (Argentine)  
Movicom  
BUENOS AIRES  
Tel: +54 1 9784773 Fax: +54 1 9787373  
E-Mail: rree@movi.com.ar

**Question 8/1:** Mme Alexandra HO (Singapour)  
Manager (International Affairs)  
Telecommunication Authority of Singapore (TAS)  
35 Robinson Road  
TAS Building  
SINGAPORE 068876  
Tel: +65 3221812 Fax: +65 3230964  
E-Mail: alexho@tas.gov.sg

**Question 9/1:** M. Mactar SECK (Sénégal)  
Chef, Département Téléservices  
Société Nationale des Télécommunications du Sénégal (SONATEL)  
6, rue Wagane Diouf  
B.P. 69  
Tel: +221 8392629 Fax: +221 8229528  
E-Mail: seck@sonatel.sn

- Question 10/1:** M. F. SAVI (Italie)  
Telecom Italia  
Via di Macchia  
Palocco 223  
I-00125 ACILIA-ROMA  
Tel: +39 6 57346862/+32 2 2820666 Fax: +32 2 2820667  
E-Mail: savi@telecomitalia.be
- Question 11/1:** M. E. FORRESTIER (La Banque mondiale)  
1818 H Street  
WASHINGTON, D.C. 20433  
Tel: +1 202 4771234 Fax: +1 202 4776391
- Question 12/1:** M. Pierre FONTAINE (France)  
Conseiller aux affaires internationales  
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie  
20, avenue de Ségur  
F-75353 PARIS 07 SP  
Tel: +33 1 43196747 Fax: +33 1 43196002  
E-Mail: pierre.fontaine@industrie.gouv.fr
- Question 13/1:** M. Dietmar PLESSE (voir ci-dessus)  
(Groupe spécialisé)
- Question 14/1:** M. Grant THOMAS (Canada)  
Acacia Initiative  
International Development Research Centre (IDRC)  
P.O. Box 8500  
OTTAWA, ONT  
Tel: +1 613 2366163 Fax: +1 613 5677749  
E-Mail: gthomas@idrc.ca
- Question 15/1:** M. Roderick SANATAN (CTU)  
Secretary-General  
Caribbean Telecommunication Union (CTU)  
17 Queen's Park West  
PORT-OF-SPAIN  
Trinidad and Tobago  
Tel: +1 868 6283185 Fax: +1 868 6286037  
E-Mail: ctunion@trinidad.net / ctunion@tsst.net.tt
- Question 16/1:** M. Georges DUPONT-HENIUS (UNESCO)  
Responsable principal de projets, Division de la communication  
7, place de Fontenoy  
F-75352 PARIS 07 SP  
France  
Tel: +33 1 45684195 Fax: +33 1 45685584  
E-Mail: g.dupont-henius@unesco.org

## ANNEXE 6

### **Question 16/1: Méthodes propres à améliorer la viabilité du service public de radiodiffusion, mettant l'accent en particulier sur les pays en développement**

#### **1 Exposé du problème**

La radiodiffusion joue un rôle éminent dans l'éducation et l'information du public et dans le soutien du développement économique, social et culturel. Les changements sociaux et politiques que l'on constate dans de nombreux pays conduisent à l'expression d'une demande de services de radiodiffusion supplémentaires, pour lesquels il faut un plus grand nombre de canaux, et donc à une fragmentation accrue des audiences. La perte d'audience qui en résulte pour le service public de radiodiffusion (SPR) est une menace pour la viabilité à terme de ce service, qui est exploité selon un mandat figé et fréquemment dépassé, ce qui érode sa capacité à fournir les services éducatifs et d'information que l'on attend de lui.

Les pays développés et les pays en développement, surtout, ont du mal à adopter les instruments politiques, juridiques et réglementaires pour répondre à cette demande d'un nombre accru de services, problème qu'aggrave parallèlement la convergence technologique avec d'autres services de télécommunication. Le service public de radiodiffusion a donc besoin:

- d'une nouvelle base réglementaire et juridique pour asseoir ses activités compte tenu du mandat spécial ainsi que des conditions et de l'environnement nouveaux dans le cadre desquels il doit fonctionner;
- de concevoir et de mettre en oeuvre des services de radiodiffusion compatibles avec le mandat et les ressources qui sont les siens.

#### **2 Projet de Question**

2.1 Quels sont les éléments clés de la définition d'un rôle et d'un mandat modèles pour le SPR dans les pays développés et en développement qui différencieront clairement le SPR des autres radiodiffuseurs?

2.2 Comment peut-on utiliser les technologies de communication de l'information pour accroître les capacités de production et pour améliorer la rentabilité et l'efficacité de la production des services de radiodiffusion fournis par le SPR dans les pays en développement?

#### **3 Description des résultats escomptés**

Les études découlant de la présente Question devraient tendre vers l'obtention de résultats pratiques qui puissent être mis en oeuvre dans un délai relativement court et qui demanderont éventuellement une coopération entre un certain nombre d'organisations et d'institutions. Ces résultats prendront essentiellement la forme de:

- directives en vue de l'élaboration de politiques et d'instruments réglementaires et juridiques dans le but de déterminer le rôle et le mandat du SPR et d'établir la coordination nécessaire avec les autres services de télécommunication;
- directives en vue de l'adaptation, efficace et économique, des technologies numériques aux besoins du SPR des pays en développement.

Les études devront être terminées avant la conclusion de la période d'études actuelle (1998/2002).

## 5 Sources des contributions aux études

Les études découlent des travaux effectués au titre de la Question 8/2 de la CMD-94 (Buenos Aires) et sont soutenues par l'UIT-D, l'UIT-R, l'UIT-T, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion par l'intermédiaire de World Broadcasting Unions (WBU) ainsi que par des institutions professionnelles compétentes.

## 6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les éléments nécessaires à la réalisation de l'étude peuvent être trouvés dans les publications de l'UIT, de tous ses Secteurs, dans celles de l'UNESCO et de WBU et peuvent être fournis par des Membres de l'UIT-D et par des constructeurs qui travaillent pour la radiodiffusion. Le SPR des pays en développement a, quant à lui, un rôle important à jouer en préparant et en soutenant le travail nécessaire à l'exécution des activités liées aux démonstrations ou aux projets pilotes.

## 7 Destinataires de l'étude

|  | <b>Pays développés</b> | <b>Pays en développement</b> | <b>PMA</b> |
|--|------------------------|------------------------------|------------|
| Décideurs en matière de télécommunication          | -                      | x                            | x          |
| Instances de réglementation des télécommunications | -                      | x                            | x          |
| Instances de réglementation de la radiodiffusion   | x                      | x                            | x          |
| Prestataires de services (opérateurs)              | -                      | x                            | x          |
| Service public de radiodiffusion                   | x                      | x                            | x          |
| Ministères de la culture et de l'éducation         | x                      | x                            | x          |
| Constructeurs                                      | x                      | x                            | x          |

## 8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

### a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

#### 1) Dans le cadre d'une Commission d'études

- En tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) x
- Au sein d'un groupe spécialisé (durée maximale de 12 mois) -

- |    |   |   |
|----|---|---|
| 2) | Dans le cadre des activités normales du BDT                                 |   |
|    | – Programmes  | - |
|    | – Projets   | x |
|    | – Consultants spécialisés   | x |
| 3) | La réalisation d'études communes avec l'UNESCO et WBU peut être un avantage | x |

## 9 Besoins de coordination de l'étude

Les études à réaliser doivent être coordonnées avec celles des autres Secteurs de l'UIT. En particulier, les Commission d'études 4, 10 et 11 de l'UITR et les Commission d'études 13 et 15 de l'UIT-T ont des études, en projet ou en cours, dans des domaines complexes et ont élaboré des Recommandations présentant un intérêt pour ce travail. En outre, les travaux en cours au sein de WBU et de l'UNESCO doivent eux aussi être pris en compte aux fins de ces études.

---